



Dépot de bial sarl - chômage are et surendettement

Par **titou**, le **01/10/2009** à **12:31**

Bonjour,

Déjà en surendettement (suite reconnaissance de dette), j'ai obtenu le dépôt de bilan de mon entreprise.

Aujourd'hui au chômage ARE, vais devoir rembourser le capital de ma société ou suis reconnu comme insolvable ?

merci pour votre aide et réponse